



Modalités de certifications BPJEPS ACTIVITES SPORTS COLLECTIFS

	MSP Mise en Situation Professionnelle
Epreuve	Exigences préalables à la mise en situation professionnelle
Description	Protocole de certification
Modalités	<p>Les capacités professionnelles correspondant aux exigences minimales permettant la mise en situation pédagogique, prévues à l'article 14 de l'arrêté du 18 avril 2002 précité, sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être capable de rappeler les obligations légales et réglementaires en matière de protection des pratiquants et de tiers, - Être capable de citer les décisions à prendre immédiatement pour préserver la sécurité des publics en cas d'accident, d'incident ou d'impondérable pouvant induire des problèmes de sécurité, - Être capable d'aménager les zones d'évolution, dans le domaine spécifique des sports collectifs, en toute sécurité individuelle ou collective. <p>L'organisme de formation propose les modalités d'évaluation de ces capacités professionnelles définies à partir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de pratique d'animation par le stagiaire vers différents publics et différents milieux d'intervention dans le champ des activités sports collectifs.
Jury	Deux formateurs
Lieu	Etablissement scolaire
Durée	20 minutes
Date	Durant le 1 ^{er} mois de formation



Épreuve	UC	Lieu	Modalités	Dates	Évaluateurs
BLOC 1	1 – 3 4 - 10	Centre	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier de présentation du projet avec un bilan dactylographié - Présentation orale de la réalisation du projet à l'aide d'un support multimédia (20' max d'exposé + 20' d'échanges avec le jury) - Avoir réalisé son projet - Fournir une attestation signée par le responsable de la structure attestant de la réalisation du projet - Grille UC4 à rendre le jour de l'évaluation, complétée par le maître d'apprentissage ou l'équipe tutorale 	Session 1 : 25 juin 2021 Session 2 : 26 novembre 2021	Un formateur OF Un professionnel
Épreuve	UC	Lieu	Modalités	Dates	Évaluateurs
BLOC 2	2 – 5 6 - 7	Etablissement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de 2 cycles d'activités hors mention, entre 4 et 6 séances (UC5) - Animation de la séquence d'animation de 45' minimum (UC6) - Entretien de 45' mené selon plusieurs axes (9' par axe) : <ul style="list-style-type: none"> o Retour sur la prestation (UC6) o Ouverture sur un autre public (UC2) o Élargissement sur les autres sports collectifs (UC7) o Notions d'anatomie et physiologie (UC7) o Questionnement sur les contenus de législation (UC7) 	Session 1 : Période du 28/02/2022 au 15/04/2022 (entre les vacances d'hiver et de printemps 2022) Session 2 : Période du 28/03/2022 au 31/05/2022	Un formateur OF Un professionnel
Épreuve	UC	Lieu	Modalités	Dates	Évaluateurs
BLOC 3 FOOTBALL HANDBALL BASKETBALL RUGBY	8	Structure	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation d'une séance d'animation, issue du cahier d'entraînement, à rendre le jour de la séance - Animation d'une séance d'1h30, sur public U11 minimum - Entretien de 20' dès la fin de la séance 	Session 1 : Période de mars à mai 2022 Session 2 : Période de avril à juillet 2022	Deux formateurs
	9	Structure ou centre	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation orale avec comme support le cahier d'entraînement en spécialité. - Echanges de 20' avec le jury sous forme de questions-réponses 		